Quinze personnes attaquent l'Etat pour "contrôles au faciès"

11/04/2012 à 20h20

Quinze personnes disant avoir subi en France des contrôles de police abusifs car fondés sur des critères racistes ont attaqué mercredi l'Etat français au civil pour demander réparation et susciter un débat.

La propension présumée de la police française à opérer des "contrôle au faciès" a déjà été dénoncée à de nombreuses reprises par des organisations nationales et internationales, comme l'organisation non gouvernementale américaine Human Rights Watch en janvier dernier.

> *Noires ou arabes, les 15 personnes engagées dans la procédure commencée au tribunal de Paris pensent avoir été choisies pour leur couleur de peau.*

Elles soulignent que la pratique prêtée à la police française constitue une violation des droits fondamentaux, puisque selon le code de procédure pénale, **un contrôle ne peut se fonder que sur le comportement et non l'apparence.**

> ***Un procès pourrait se tenir d'ici un à deux ans.***

"L'environnement est totalement irrespirable pour ces personnes et c'est la raison pour laquelle elles engagent la responsabilité de l'Etat, **afin que celui-ci répare leur préjudice** et que politiquement, l'Etat prenne conscience de ce problème et que le contrôle au faciès cesse", a dit aux journalistes l'un de leurs avocats, Slim Ben Achour.

> *Soutenus par le Syndicat des avocats de France (classé à gauche), et un "Collectif contre le contrôle au faciès",*

les 15 personnes poursuivant l’Etat s’appuient notamment sur une étude réalisée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) entre octobre 2007 et mai 2008 et qui avait établi que les Noirs avaient six fois plus de risques d’être contrôlés que les Blancs et les Arabes huit fois plus (…)
Capital